



**Doc. 16342**

13 février 2026

## **Protéger les lacs, en tant que patrimoine naturel et culturel, ainsi que ressource stratégique pour les populations face à la triple crise planétaire**

### **Proposition de résolution**

déposée par Mme Aurora FLORIDIA et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Les lacs sont un patrimoine naturel commun et une ressource stratégique pour les régions et les communautés. Ils représentent 20% des réserves d'eau douce du continent européen. Les lacs sont également essentiels pour promouvoir le tourisme durable, faciliter les échanges culturels et soutenir le développement régional. Par exemple, le lac Sevan, en Arménie, fournit 80% de l'eau douce du pays et symbolise l'identité culturelle arménienne.

De plus, les lacs sont des réservoirs essentiels pour les écosystèmes et la biodiversité, qui sont cruciaux pour l'atténuation du changement climatique et la santé de la planète.

Cependant, de nombreux lacs sont de plus en plus menacés par la pollution, la hausse des températures, la perte de biodiversité, les eaux usées non traitées et l'utilisation non durable des ressources. Ces problèmes nuisent à la qualité de l'eau, aux écosystèmes et au tourisme et posent des risques environnementaux, sanitaires, sociaux et économiques.

La vulnérabilité des écosystèmes aquatiques a incité certains pays à reconnaître des zones telles que le fleuve Atrato en Colombie ou la Mar Menor en Espagne comme des entités juridiques autonomes.

La protection des lacs relève du cadre juridique du Conseil de l'Europe, notamment de la Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe (STE n° 104, Convention de Berne), qui oblige les États à conserver la flore, la faune sauvages, et leur habitat naturel, et de la Convention du Conseil de l'Europe sur le paysage (STE n° 176), qui promeut la protection du paysage grâce à des mesures de gestion et d'aménagement durables. Le renforcement de la protection des lacs s'inscrit donc dans les engagements pris par les États membres au titre de ces conventions.

L'Assemblée parlementaire devrait réaffirmer le rôle de gestion écologique du Conseil de l'Europe en valorisant les lacs en tant que patrimoine naturel et culturel des communautés européennes. Elle doit reconnaître l'urgence de préserver leur équilibre naturel et agir pour protéger leur intégrité en tant que ressources stratégiques pour les populations face à la triple crise planétaire qui s'accélère.

*Signé (voir au verso)*



Signé<sup>1</sup>:

FLORIDIA Aurora, Italie, SOC  
BALDURSDÓTTIR Kolbrún Áslaugar, Islande, SOC  
BANKOĞLU Aysu, Türkiye, SOC  
ECCLES Cat, Royaume-Uni, SOC  
ESTRELA Edite, Portugal, SOC  
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE  
GEDVILAS Martynas, Lituanie, SOC  
GEVORGYAN Armen, Arménie, CEPA  
GRÉAUME Michelle, France, GUE  
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC  
LACROIX Christophe, Belgique, SOC  
LATORRE José, Espagne, SOC  
MAMIJANYAN Hayk, Arménie, PPE/DC  
MARTINEZ SEIJO Luz, Espagne, SOC  
MIKKONEN Anna-Kristiina, Finlande, SOC  
MOLINA Fabian, Suisse, SOC  
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC  
OSAMOR Kate, Royaume-Uni, SOC  
PÁLMASSON Sigurður Helgi, Islande, SOC  
PAPANDREOU George, Grèce, SOC  
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC  
RAČAN Ivan, Croatie, SOC  
STAMATIS Georgios, Grèce, PPE/DC  
VELA Susanna, Andorre, SOC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
CEPA: Conservateurs européens, Patriotes et Affiliés  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts